

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le premier décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND, Guillaume VELT.

Membres absents excusés :

Date de la convocation : 24 novembre 2020

Secrétaire de séance :

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2020*
- *Aménagement forêt communale*
- *Étude DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) – convention cadre pour la mise en œuvre de la mission de coordination de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale*
- *Étude DECI – autorisation du maire à signer les pièces du marché*
- *Réfection de la toiture de la mairie : choix de l'entreprise*
- *Travaux de voirie rue de l'église - montée l'ancienne cure : choix de l'option et choix de l'entreprise*
- *Réfection de la fontaine - choix de l'entreprise*
- *Travaux de consolidation du pont route d'Ozeron : choix de l'entreprise*
- *Transfert des pouvoirs de police spéciale au président de l'intercommunalité*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2020

Georges Roméo précise que plusieurs points vont être à nouveau débattus lors de cette séance.

Concernant les travaux de réparation de la fontaine, un accord de principe a été donné pour l'obtention d'une subvention.

La convention avec la SPA n'a pas été finalisée ; une solution a été trouvée pour les petits chiots mais restent deux chiennes qu'il faudrait attrapper.

Concernant l'abri voyageurs, la dalle a été réalisée par l'entreprise "Borel". Une relance a été transmise à la Région pour obtenir la date de leur intervention.

Concernant le déplacement des toilettes sèches, un devis a été demandé.

Approuvé à l'unanimité

Aménagement forêt communale

Georges Roméo rappelle que la forêt communale est gérée par l'ONF qui propose un projet d'aménagement de la forêt jusqu'en 2038. Il rappelle qu'un programme d'affouage a été mis en place il y a trois ans, que l'exploitant forestier n'avait pas donné satisfaction quant à sa prestation, qu'il reste du bois abattu au sol et qu'il est disponible pour les eygalayais qui seraient intéressés. Il est nécessaire

pour récupérer ce bois d'avoir un véhicule 4x4 ou un tracteur. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la mairie.

Un nouveau programme d'affouage pourrait être envisagé mais il faut trouver un prestataire sérieux. Éric Barthélémy demande quelles sont les différentes essences de bois. Georges Roméo répond qu'il y a des chênes, des hêtres et des pins.

Éric Lyobard demande s'il est obligatoire de suivre les préconisations de l'ONF. Georges Roméo indique que c'est la commune qui reste décisionnaire.

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement proposé par l'ONF.

Approuvé à l'unanimité

Étude DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) – convention cadre pour la mise en œuvre de la mission de coordination de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale

Georges Roméo rappelle que le contrôle des bornes incendie est obligatoire. Le schéma directeur d'eau, réalisé il y a quelques années, avait diagnostiqué une insuffisance de la réserve en eau pour alimenter les deux bornes incendie existantes. La commune s'est engagée avec la communauté de communes dans un groupement de commande afin de répondre aux obligations en matière de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). L'étude représente pour la commune un coût de 4 731,50 € HT ; elle sera subventionnée à 80 % si elle est suivie de travaux. Georges Roméo informe que lorsque l'estimation de prix qu'il trouve élevée, lui a été communiquée, il a souhaité retirer la commune du marché groupé, mais la communauté de communes a répondu défavorablement au motif que le marché global allait être remis en cause.

Éric Barthélémy pense que l'étude va prévoir une borne incendie dans chaque hameau et il se demande si le diamètre des canalisations existantes sera suffisant.

Éric Lyobard s'interroge sur l'obligation de réaliser les travaux inscrits dans l'étude en fonction des possibilités financières de la commune. Georges Roméo répond que la commune reste décisionnaire.

Le conseil municipal doit valider les termes de la convention cadre entre la communauté de communes et la commune ayant adhéré au groupement de commande mutualisé DECI.

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 1 » (Éric Barthélémy), ABSTENTION « 0 »

Étude DECI – autorisation du maire à signer les pièces du marché

Le conseil municipal doit également autoriser le maire à signer les pièces du marché.

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 1 » (Éric Barthélémy), ABSTENTION « 0 »

Réfection de la toiture de la mairie : choix de l'entreprise

Georges Roméo rappelle les devis qui ont été transmis :

- Entreprise « Mouellef M. » propose de remplacer les tuiles, réparer le faitage, régler la gouttière. Les plaques sous tuiles ne seront pas remplacées : montant H.T. : 15 800.00 €.
- L'ÉURL « Maxime Borel » prévoit le remplacement des tuiles et des plaques, la reprise des rives, du faitage, éventuellement le remplacement de l'isolation : montant 16 288.30 € H.T.
- L'entreprise « CCR » a constaté lors de sa visite que les plaques sous tuiles contiennent de l'amiante et qu'il y a lieu de faire intervenir une entreprise spécialisée qui estime le coût de dépose et traitement des plaques à 9 720.00 € H.T. auquel s'ajoute les travaux de réfection de la toiture d'un montant de 24 591.50 € H.T.

Il rappelle que lors de la précédente séance, le conseil municipal avait donné la préférence à la proposition des entreprises CCR et JaD Environnement qui intègrent l'enlèvement et le traitement des plaques en amiante. Il rappelle que l'entreprise CCR avait donné satisfaction lors de la réfection du clocher de l'église. Lors de la dernière réunion cantonale au cours de laquelle il faut se positionner pour les subventions du Département, Georges Roméo a souhaité une rallonge sur l'aide initialement accordée ; ce qui a été accepté.

Éric Barthélémy s'interroge sur la possibilité de laisser les plaques en amiantes et de seulement solutionner les fuites. Il se demande également si l'isolation existante est toujours aux normes. Georges Roméo précise que les travaux de réparation des fuites entrent dans le cadre de l'entretien et ne sont pas subventionnés et que le remplacement de l'isolation n'a pas été prévu.

Le choix du conseil municipal se porte sur les entreprises CCR et JaD Environnement.

Voté à l'unanimité

Travaux de voirie rue de l'église - montée l'ancienne cure : choix de l'option et choix de l'entreprise

Georges Roméo informe que les travaux de fiabilisation des réseaux électrique et téléphonique à la montée de l'ancienne cure ont pris du retard. Les branchements sont planifiés la semaine du 11 janvier 2021. Les travaux de goudronnage ont été sous-traités par l'entreprise SBTP à La routière du Midi. Georges Roméo a sollicité un devis pour la reprise totale de la voirie, profitant de la présence de l'entreprise Routière du Midi. Deux scénarios :

→ une solution bicouche : 7 789,00 € HT (déduction faite de la part facturée à SBTP)

→ une solution enrobé : 44 630,60 € HT «

Les conseillers municipaux conviennent que la solution "enrobé" est trop onéreuse.

Éric Lyobard précise qu'avec la solution "enrobé", il est prévu de relever tous les regards présents sur la voie.

Éric Lyobard et Nicolas Armand souhaitent que l'écoulement des eaux pluviales soit prévu avec la solution "bicouche".

Georges Roméo indique que les travaux de voirie ne peuvent être entrepris l'hiver. Il propose qu'ils soient réalisés au printemps, quitte à différer les travaux de réfection de la toiture pour étaler les dépenses.

Voté à l'unanimité

Réfection de la fontaine - choix de l'entreprise

Georges Roméo informe que le devis de "Richard TP" pour la réfection de la fontaine s'élève à 4 470,30 € HT. Il comprend le remplacement de 100 mètres d'une canalisation, sur laquelle était déjà intervenu "Arnaud Assainissement". Ces travaux recevront une aide financière de la Région à hauteur de 50 %. La date de réalisation est incertaine.

Georges Roméo rappelle que l'entreprise "Richard TP" a toujours donné satisfaction pour ses interventions d'urgence sur les réseaux du service de l'eau.

Guillaume Velt indique qu'il est préférable que les travaux soient effectués avant que le Département réalise la réfection de la voirie.

Le conseil municipal valide le devis de "Richard TP".

Voté à l'unanimité

Travaux de consolidation du pont route d'Ozeron : choix de l'entreprise

Georges Roméo rappelle le devis de l'entreprise "TP 2000" pour la réparation du pont route d'Ozeron. Cette entreprise a été conseillée par le service des routes du Département. Le montant du devis s'élève à 10 080,00 € HT. Pour intervenir, il est nécessaire que le niveau du Riançon soit bas.

Éric Lyobard demande quel sera le tonnage autorisé sur ce pont. Georges Roméo répond qu'il n'y aura pas de changement ; ce sera 5 tonnes.

Le conseil municipal valide le devis de "TP 2000".

Voté à l'unanimité

Transfert des pouvoirs de police spéciale au président de l'intercommunalité

Georges Roméo rappelle que les communes ont transféré à la communauté de communes certaines compétences : déchets, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)... et que par conséquent la loi impose le transfert des pouvoirs de police spéciale. La plupart des maires se sont opposés à ce transfert, le président de la communauté de communes ne pourra donc que renoncer à ce transfert.

Questions diverses

- Georges Roméo donne lecture du courrier reçu de la part de l'association "Eygalayes en fête" qui, compte tenu du manque de volontaire, souhaite que la fête du village soit prise en charge par le conseil municipal ; l'association conservera l'organisation des autres animations. Georges Roméo

précise que si la mairie prend en charge la fête, elle ne pourra pas continuer à verser une subvention à l'association.

Éric Lyobard indique qu'il ne souhaite pas cumuler sa fonction de conseiller municipal et un engagement officiel dans l'association mais qu'il est disposé à apporter son aide ponctuellement.

Éric Barthélémy partage ce point de vue.

Georges Roméo indique qu'il tient à l'organisation de la fête. Il propose de donner la parole à une personne présente dans le public et faisant partie de l'association, pour être certain de bien avoir compris les attentes du président de l'association.

Annie Pascal souligne que les autres animations sont également importantes.

- Éric Lyobard demande qui va s'occuper du déneigement. Georges Roméo indique qu'il a pris contact avec "Richard TP" qui va continuer à assurer le déneigement et que c'est Maximilien Girard qui conduira le tracteur ; ce que confirme l'intéressé. Georges Roméo souhaite définir le circuit de passage avec Maximilien Girard (priorité aux infirmières...). Il informe également que le chasse-neige interviendra à partir de 10 cm de neige et que le sel a été déposé dans les bacs prévus à cet effet.

- Éric Barthélémy en tant que délégué au Parc Naturel Régional des Baronnies, fait une présentation de cette structure et donne un compte rendu de la réunion d'installation du comité syndical, le 1er octobre 2020.

Il résume les missions du Parc :

- exploiter les atouts naturels et humains des Baronnies provençales,
- développer une économie basée sur l'identité locale et urbaine,
- mettre en œuvre un aménagement solidaire et durable conforme à l'objectif d'aboutir à un « urbanisme rural » homogène dans tous les parcs.

Le document de référence est la charte signée par 97 communes classées Parc + 1 commune associée, 2 communautés de communes principales, 7 villes-portes : Dieulefit, Grignan, Montélimar, Sisteron, Valréas, Vaison-la-Romaine, Veynes.

Le territoire du Parc s'étend sur 1 800 km² et concerne une population de 35 800 habitants.

Le budget 2020 s'élève à six millions d'euros, alors que dans le rapport d'activité, ils ne communiquent que sur 1 million d'euros qui ne correspondent qu'aux frais de fonctionnement. Les partenaires financiers sont les départements, les régions, l'État et l'Europe, autrement dit, les contribuables.

Parmi tous les projets développés par le Parc, il en présente deux qui concernent Eygalayes :

- Le plan loup qui traduit la volonté de pérenniser la présence du loup dans nos montagnes et d'asseoir la cohabitation avec les éleveurs : achat de pièges photos, campagne de communication, achat de colliers GPS pour les chiens de protection des troupeaux. Le coût de cette démarche contraire à l'intérêt des éleveurs a été de 38 210 € en 2019. Ils recommenceront cette année.

- Les vautours, équarrisseurs naturels : création de plate-forme d'équarrissage ayant pour objectif la diminution du CO2 généré par les camions de ramassage des carcasses, diminution des taxes pour les éleveurs, spectacle pour les touristes (un million d'euros de retombée annuelle grâce aux visiteurs). Le coût de l'étude vautour s'élève à 35 000 €.

La réunion d'installation du nouveau comité syndical s'est déroulée le 1er octobre. Il y avait un seul candidat : Claude Aurias, président sortant. Il n'y a pas eu d'appel à candidature, ni de présentation d'un programme. M. Aurias a précisé qu'il faudra refaire des élections si son mandat de conseiller régional n'est pas reconduit en juin prochain. S'en est suivi l'élection des membres du bureau.

Éric Barthélémy souhaite connaître les attentes des eygalayais vis à vis de cette structure avant de s'engager avec les délégués des communes voisines.

- Éric Lyobard informe qu'il a voté contre la modification du règlement intérieur de l'école qui prévoit que l'employé du SIVOS puisse faire prendre des médicaments à un enfant en fin de traitement. Il estime que la responsabilité de l'agent pourrait être mise en cause et qu'il faut protéger l'enfant.

- Georges Roméo informe qu'il n'y aura pas de partage de la galette des rois en début d'année prochaine en raison des contraintes sanitaires.

Il faudra prévoir la publication du petit journal.

- Éric Lyobard souhaite connaître la date de l'installation des décorations de Noël. Georges Roméo répond que cela peut être prévu jeudi.
- Annie Pascal demande à ce que les fleurs posées au monuments aux morts soient enlevées.

Fin du conseil municipal : 17h44

Interventions du public :

- ❖ Un adhérent de l'association "Eygelayes en fête" prend la parole pour indiquer que le président, François Dechargé, souhaite depuis quelques années "passer le flambeau" mais il n'y a pas de volontaire. Il indique qu'ils sont trois à s'occuper de l'association et que cela devient laborieux. Certains ne souhaitent plus s'occuper de la buvette le jour de la fête. Le président souhaiterait que des jeunes prennent le relais mais il n'y a que très peu de jeunes dans la commune. Il confirme que l'association ne souhaite plus organiser la fête et demande à la mairie de s'en charger.
- ❖ Il y aura une coupure d'électricité le 10 décembre prochain.
- ❖ Il est demandé la date de validité des devis présentés.

La secrétaire,
Annie Pascal